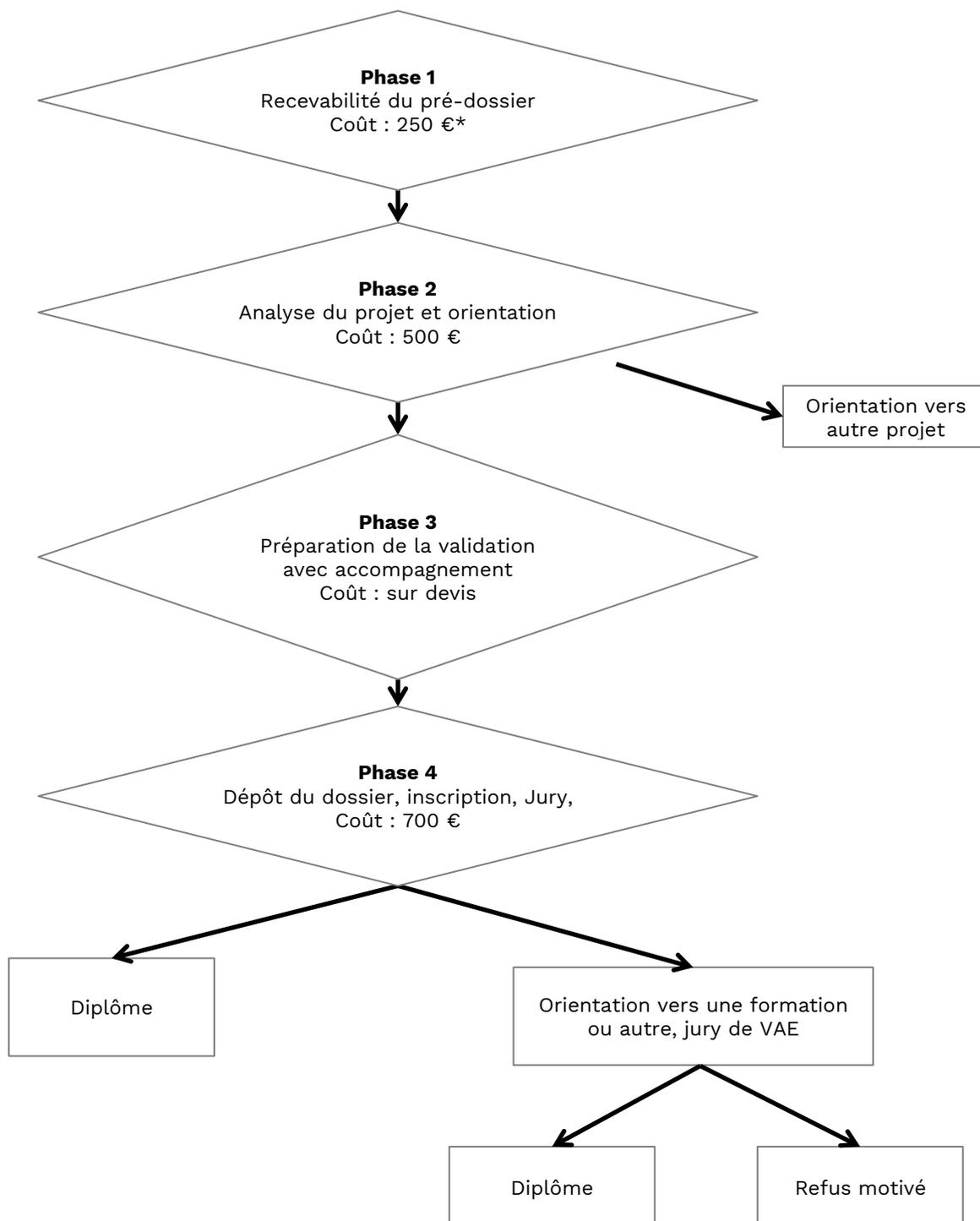


Annexe 1 : Phases, dispositifs et tarifs pour la VAE

Le candidat doit compléter le dossier de demande de VAE, explicitant par référence au diplôme d'ingénieur les connaissances, aptitudes et compétences acquises par l'expérience.

Le contenu du dossier VAE doit permettre au jury d'apprécier le niveau de maîtrise des capacités et des compétences du candidat.

Builders Ecole d'ingénieurs propose un accompagnement (facultatif) de la démarche de validation. Il s'agit d'un appui méthodologique à l'analyse de l'expérience pour la construction du dossier VAE portant sur la formalisation des activités et des connaissances, aptitudes et compétences en lien avec le diplôme d'ingénieur de Builders Ecole d'ingénieurs. La VAE se découpe en 4 phases :



*Le montant de 250€ est exigible dès le dépôt du dossier.

Informations concernant le financement d'une démarche VAE sur le site www.vae.gouv.fr